

Revitaliser les petites villes en décroissance en Lorraine

Usages et paradoxes de l’architecture dans l’action publique

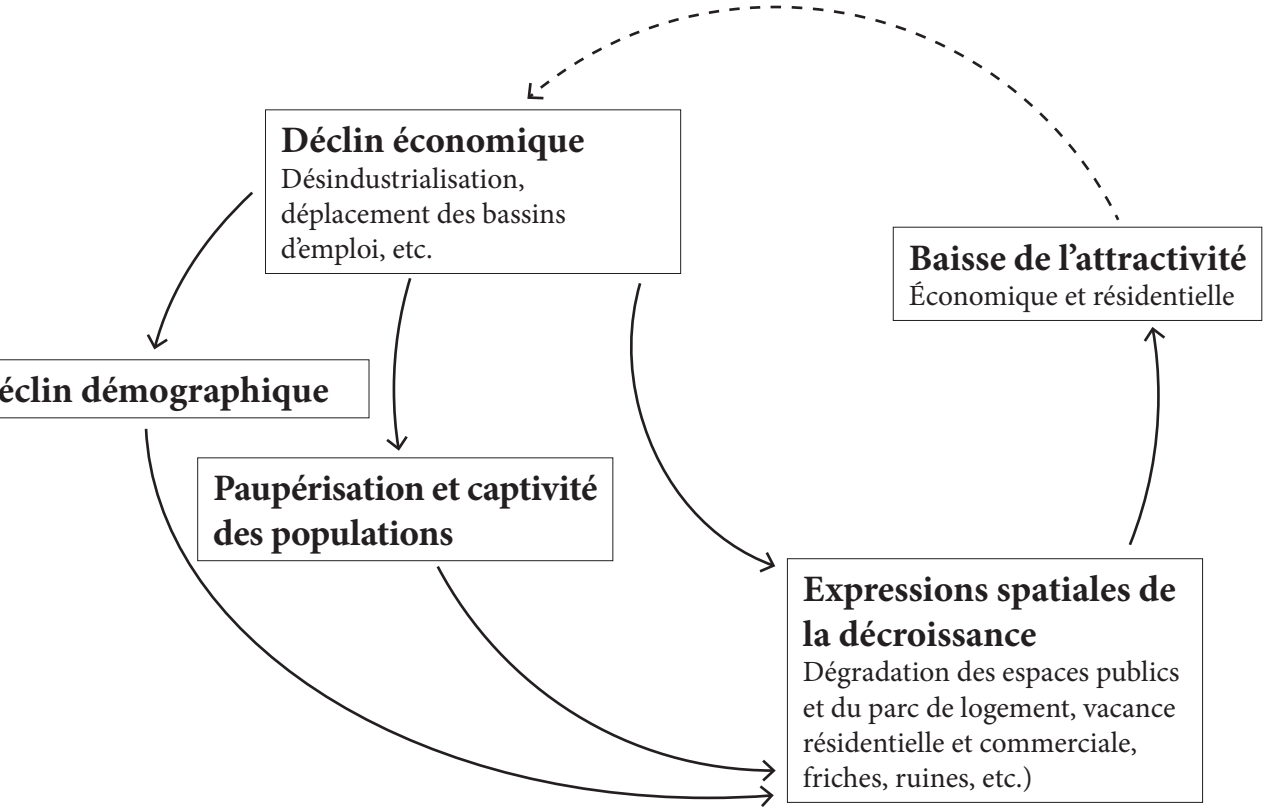
« Sauvez les campagnes par les petites villes ! »¹

Face à l’expression croissante d’un malaise territorial entre campagnes et métropoles, le gouvernement français lance en 2014 une expérimentation portant sur la revitalisation des centres-bourgs. Le pari que prend alors par l’action publique est celui de “sauver les campagnes par les petites villes”.

Au cours de la dernière décennie, l’attention portée aux mutations des campagnes françaises, et *a fortiori* à ses centralités, s’est généralisée à l’ensemble des acteurs de l’aménagement. En témoigne l’arsenal de politiques publiques portées par et à destination des collectivités territoriales, qui se sont intensifiées en 2020 avec le lancement du programme national “Petites Villes de Demain”.

Ces petites villes sont généralement touchées par des problématiques d’ordres économique (déindustrialisations, contraction et déplacement des bassins d’emploi) qui ont pour conséquences sociales paupérisation, captivité des populations et déclin démographique. Ces phénomènes trouvent une expression spatiale manifeste dans la dégradation des espaces publics et des parcs de logements, la vacance résidentielle et commerciale, les friches, etc.

1 D’après l’apostrophe du géographe Armand Frémont qui, en 2012, s’exprimait dans le cadre d’un atelier de prospective intitulé « Quel avenir pour nos campagnes ? ». Les échanges sont restitués dans le rapport sénatorial éponyme, dirigé par Renée Nicoux et Gérard Bailly et présenté à la délégation sénatoriale à la prospective en janvier 2013.



Cycle de la dévitalisation, Audrey Brantonne, 2023

À l’expression de ces symptômes multiples se substitue l’emploi univoque du terme “dévitalisation”, dissimulant la diversité des situations et la complexité des dynamiques à l’œuvre.

La Lorraine, traversée par un sillon métropolitain qui relie Nancy et Metz au Luxembourg, n’échappe pas à ces enjeux. À plus forte raison, ils s’y expriment avec une acuité particulière, tant les contrastes économiques et sociaux entre milieux métropolisés et en marge sont importants. Les centralités, par leurs fonctions et leurs histoires, concentrent les problématiques et apparaissent comme des espaces démonstrateurs de ces fractures.

La part de l’architecture

Le déploiement des programmes de revitalisation – qui poursuivent l’objectif d’un retour à la croissance et l’attractivité – s’appuie sur un récit dont l’architecture est un instrument. Pour sa capacité à fixer les imaginaires, la discipline est mobilisée dans le cadre des études de revitalisation, qui proposent des scénarios de revitalisation par l’architecture et l’aménagement : restructurations d’îlots insalubres, construction d’équipements, aménagement des espaces publics, résorption de friches, etc. Les aspirations à la revitalisation se cristallisent sur des propositions de transformation du cadre de vie.

Mais ces démarches mobilisent une échelle d’action bien plus modeste que les dynamiques socio-économiques – globales et profondes – qu’elles se proposent d’infléchir. Et les limites rencontrées au cours du passage à l’opérationnel invitent à réviser cette hypothèse. Ainsi mobilisés, l’architecte et l’urbaniste tentent de

résoudre une équation impossible et se heurtent aux conditions de réalisation. La place et le rôle donnés à l’architecture et à l’aménagement dans ces démarches sont révélateurs des incohérences inhérentes aux politiques de revitalisation, dont les limites sont plus rapidement éprouvées dans un contexte régional en décroissance.

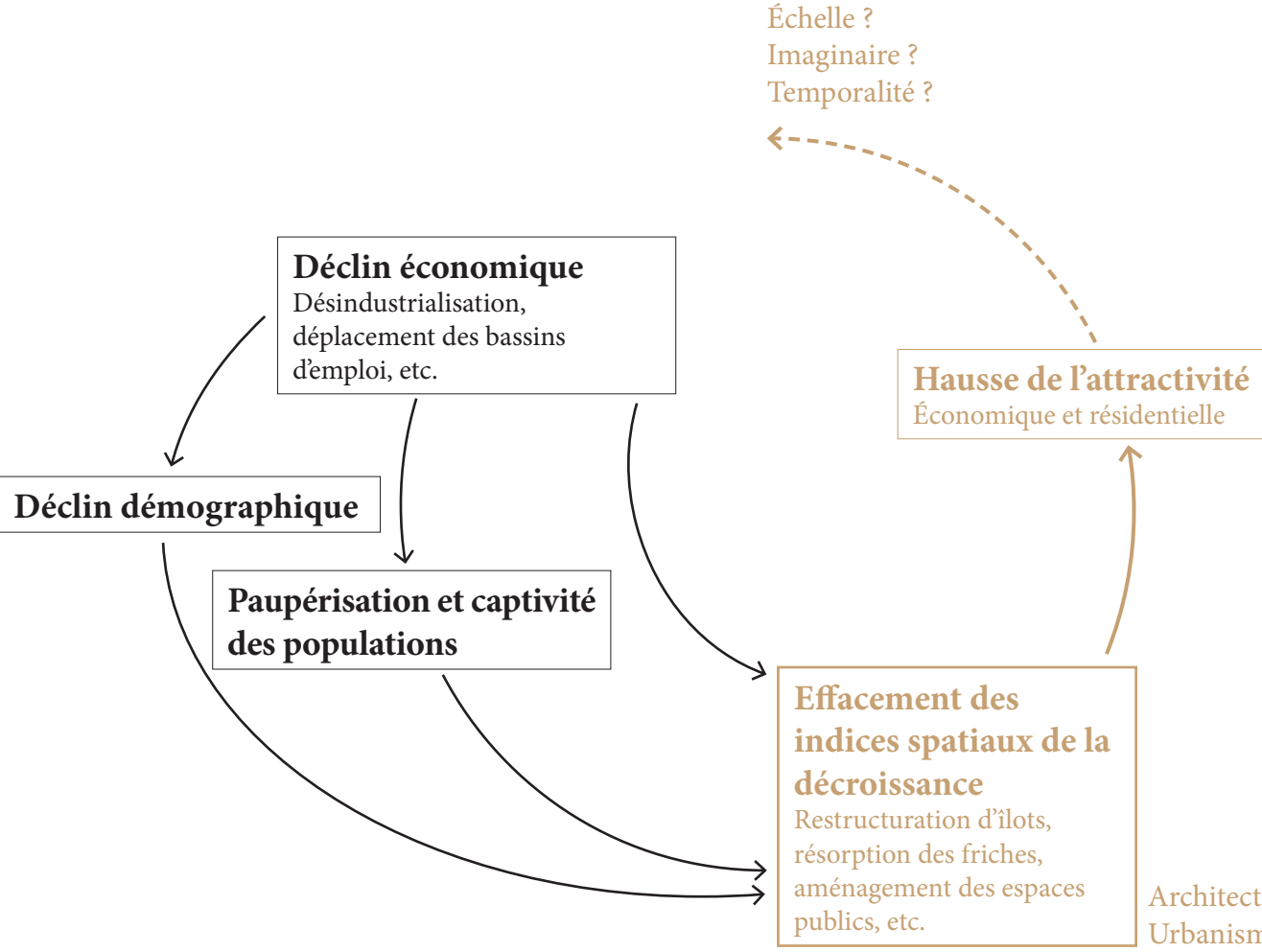
Cela signifie-t-il pour autant que la discipline architecturale soit étrangère aux enjeux de la dévitalisation ? Nous soutenons l’hypothèse que, *si l’architecture n’est pas en mesure d’infléchir des paradigmes socio-économiques et se révèle inopérante dans le cadre dans lequel elle est mobilisée, elle permet néanmoins d’éclairer la situation des petites villes en décroissance de multiples manières*. L’histoire suffit à soutenir fermement l’hypothèse d’une intrication étroite entre architecture et fait politique. Ce lien de natures diverses n’a cessé de se recomposer au fil des siècles. A l’aune des enjeux du XXI^e siècle, il semble que cette relation puisse faire l’objet d’un nouvel examen, auquel l’analyse des démarches de revitalisation peut contribuer. Loin de réduire ou d’essentialiser le rôle de l’architecture à celui de vecteur opérationnel – parfois condamné à l’impuissance – nous proposons une *relecture du rôle de l’architecture dans l’action publique de revitalisation, depuis son émergence jusqu’à son évaluation, à l’aune des dix années qui viennent de s’écouler*.

Problématique et hypothèses de recherche

Il est donc question d’analyser la place de cette discipline dans l’action publique, telle qu’elle a été déployée au cours des dix dernières années dans le cadre des démarches de revitalisation. Il s’agit donc de répondre à la problématique suivante : *comment le rôle de l’architecture dans les démarches de revitalisation des petites villes éclaire-t-il l’action publique française en matière d’aménagement du territoire dans les espaces en décroissance ?*

La réflexion s’appuie sur une hypothèse principale, composée de deux assertions. Tout d’abord, **les politiques publiques de revitalisation sont inadaptées aux contextes en décroissance, alors même que le paradigme de l’attractivité territoriale fait l’objet de peu de remises en question** (1). Ensuite, **l’architecture est inopérante en tant que levier de revitalisation** des petites villes en décroissance (2).

Le pendant de ce postulat est qu’en dépit de cette inadéquation, **ces politiques publiques ne sont pas inertes et produisent des effets** (3) : d’abord **sur le cadre bâti lui-même** (3a), ces effets nécessitant d’être documentés ; mais aussi **sur les pratiques professionnelles** en matière d’aménagement du cadre de vie (3b). Le cadre imposé par les modalités de l’action publique modifie les pratiques professionnelles dans les métiers de l’architecture et, réciproquement, les pratiques professionnelles des métiers de l’architecture participent à la définition de l’action publique.



L’hypothèse de la revitalisation par l’architecture, Audrey Brantonne, 2023



Brantonne Audrey (doctorant-e)
Landauer Paul (Directeur, HDR)
Bonnet Frédéric (Co-encadrant)
Laboratoire OCS (Observatoire condition suburbaine)

Environnement de recherche
Thèse financée par le CAUE de Meurthe-et-Moselle
d’octobre 2022 à février 2025
date de début 2020
année de thèse 5^e année

Bibliographie

- Baron Myriam, Cunningham-Sabot Emma-nuèle, Grasland Claude, Rivière Dominique et Van Hamme Gilles, *Villes et régions euro-péennes en décroissance : maintenir la cohésion territoriale* ?, Paris : Lavoisier, coll. « Information géographique et aménagement du territoire », 2010
- Coquard Benoît, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris : La Découverte, coll. « SH / L’envers des faits », 2019
- Chavassieux Pauline, Gay Georges, Kaddour Rachid, Morel Journel Christelle et Sala Pala Valérie, *(Dé)construire la ville : les villes en décroissance, laboratoires d’une production urbaine alternative*, Saint-Étienne : Presses Universitaires de Saint-Étienne, coll. « Architecture », 2021
- Davezies Laurent, *L’État a toujours soutenu ses territoires*, Paris : Seuil, coll. « La République des idées », 2021
- DeSilvey Caitlin, *Curated Decay : Heritage Beyond Saving*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 2017
- Fol Sylvie, *Les villes petites et moyennes, ter-ritoires émergents de l’action publique*, La Dé-fense : PUCA, coll. « Les conférences POPSU », 2020
- Jousseau Valérie, *Plouc pride : un nouveau récit pour les campagnes*, La Tour-d’Aigues : Édi-tions de l’Aube, coll. « Monde en cours », 2021
- Marchand Bernard, « La haine de la ville. Paris et le Désert français de Jean-François Gravier », in *L’information géographique*, vol. 65, 2001, p. 234 253. (Disponible sur : <https://shs.hal.science/halshs-01710082>)
- Oswalt Philipp, *Shrinking cities. Interventions*, Ostfildern : Hatje Cantz, 2006
- du Réau de La Gaignonnière Alix, « À qui profitent les ruines ? », in *Revue du marketing territorial*, n°6, janvier 2021. (Disponible sur <https://shs.hal.science/halshs-03230334>)
- Reyt Philippe, *La ville face au vide : une nou-velle lecture du déclin*, Paris : l’Harmattan, coll. « Questions contemporaines », 2021
- Sowa Charline, « La disparition comme acte urbain assumé. L’exemple de Dessau, ville en décroissance », in *Cahiers thématiques « Ar-chitecture et disparition »*, vol. 16, février 2017, p. 189-198

1. Maisons ouvrières, Homécourt, AB, 2022
2. Logements ouvriers dans la cour des Cristalleries, Baccarat, AB, 2022
3. Ancien cinéma, Auboué, AB, 2022
4. Maison en ruine, Foug, AB, 2018 (caue54)
5. Ancien EHPAD, Blâmont, AB, 2023
6. Cité minière, Tucquegnieux, AB, 2021 (caue54)
7. Friche Mazerand, Cirey-sur-Vezouze, AB, 2022 (caue54)
8. Pignon du théâtre après démolition de l’ancien collège, Mirecourt, AB, 2023



Halles, Vézelize, Audrey Brantonne, 2022



Anciens établissements Osellame, Piennes, Audrey Brantonne, 2019 (caue54)



Ancien Leader Price, Jœuf, Audrey Brantonne, 2023 (caue54)

Bio.

Audrey Brantonne est doctorante en architecture et architecte-conseillère chargée de la prospective au CAUE de Meurthe-et-Moselle. Elle pilote le groupe « Recherche et prospective en CAUE » à la FNCAUE et est aussi chercheuse associée au LHAC de l’ENSA Nancy.

